

ÉDITO

Quelle époque incertaine et confuse! Des leçons à tirer pour l'avenir

La crise sanitaire percute nos modes de vie et nos repères fondamentaux. Complotistes et populistes s'en donnent à cœur joie, menaçant la démocratie. Infox mélangées aux vraies nouvelles pour tromper et instiller le doute.

La cacophonie médicale, scientifique, politique et médiatique n'est pas là pour rassurer! Tergiversations du Gouvernement, surenchère des scientifiques et des politiques à l'approche des élections, tout comme de la presse : à un chercheur demandant le confinement le plus vite possible, succède un chef de service affirmant qu'on peut attendre...

En plein débat sur la stratégie vaccinale et sa lenteur, l'Europe doit faire face aux critiques de ses détracteurs, populistes et partisans du repli nationaliste, qui trouvent à lui reprocher sa démarche de réservation des vaccins. Pourtant, la seule manière de sortir de la pandémie repose sur la vaccination.

Nous devons tirer les leçons de la crise que nous vivons, et qui appuient là où ça fait mal. Il nous faut un système de santé performant. Devant le manque de personnel de la santé, du social et du maintien à domicile, on constate que la loi de financement de la Sécurité sociale n'est pas à la hauteur des besoins. La loi « Grand âge » annoncée sera un marqueur de la volonté de changer les choses. Il faut aussi renforcer la solidarité intergénérationnelle mise à mal. Enfin, l'Europe doit être courageuse : approvisionnement en médicaments, exigences face aux laboratoires, mais aussi solidarité avec les pays les plus pauvres.

Sur tous ces points, **notre assemblée générale du 17 mars prochain** pourra débattre pour enrichir la réflexion de l'Union confédérale des retraité-e-s (UCR) et de la CFDT.

Bernard MASSABIEAUX



© Bernadette Pagnat

II-V Vie syndicale

Premier rapport d'activité de l'Union fédérale des retraité-e-s.

Premier rapport d'orientation de l'Union fédérale des retraité-e-s.

VI-VII Échos des sections

La vie syndicale continue!

VIII Vos droits

L'accueil familial : un dispositif à réformer et à faire connaître.

PREMIER RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ·E·S

Ce rapport prend la relève des rapports d'activité présentés au fil des congrès du Sgen-CFDT, puis de la fédération des Sgen-CFDT, par la branche Retraités depuis sa création en 1979 jusqu'aux modifications statutaires de la fédération, comme de l'union confédérale des retraité·e·s (UCR) au début du XXI^e siècle. En voici la synthèse.

1 — NOTRE PLACE DANS L'UCR

Depuis le congrès de l'UCR à Bordeaux (mai 2019), l'union fédérale des retraités (UFR) Sgen a deux représentants que nous désignons au conseil. Elle n'en avait qu'un auparavant. La diminution du nombre d'unions régionales interprofessionnelles (URI), mais aussi d'unions régionales de retraités (URR) suite à la réforme territoriale, a entraîné la réduction du nombre des représentants des URR. Pour éviter un déséquilibre entre membres élus du bureau et conseillers désignés par leur structure, les statuts modifiés ont attribué un deuxième siège de membre désigné aux structures, URR et UFR, ayant le plus grand nombre d'adhérents, avec obligation d'assurer la parité.

Sauf cas de force majeure, nous avons systématiquement fait siéger alternativement le titulaire et le suppléant, ayant tiré les leçons de difficultés à prendre le relais d'un titulaire empêché sans avoir jamais siégé. Depuis deux ans environ, la note d'action revendicative parvient suffisamment tôt, ce qui permet au bureau de préparer l'intervention de l'UFR.

Nous sommes également présents dans les commissions formation, développement, et aux réunions nationales des trésoriers.

Odile Nave a poursuivi sa participation au groupe pension/retraite jusqu'au congrès de Bordeaux. La crise du Covid a différé la mise en place d'un groupe de travail en vue de la réédition du guide des pensions CFDT.

Les nouveaux protocoles tripartites UCR, Fédération, Confédération (2018-2019)

Ces nouveaux protocoles consacrent l'existence des UFR existantes. Finalisés à la suite de réunions auxquelles ont participé des représentants des fédérations et des UFR, ils ont fait l'objet de débats au sein tant de l'UFR qu'avec la commission exécutive de la fédération avant l'adoption par le conseil fédéral.

Ils ont permis d'apaiser et de normaliser les relations avec l'UCR. Deux points ont plus particulièrement fait débat : la transition pour les syndicats académiques, peu nombreux, qui continuaient à prélever les cotisations des adhérents retraités, ainsi que la structuration des sections syndicales de retraités (SSR) relevant d'un syndicat académique Sgen, avec la possibilité d'avoir une coordination académique des SSR. La mise en œuvre du protocole signé en décembre 2018, avant le congrès de l'UCR, est en cours au niveau des unions territoriales des retraités (UTR), les conventions UTR-SSR ne sont pas toutes finalisées, la période de transition ayant pu être prolongée pour 2021 suite à la crise sanitaire.

2 — RELATIONS AVEC LA FÉDÉRATION SGEN

Les membres du bureau ont participé à des secrétariats fédéraux à diverses occasions et sont invités aux conseils fédéraux, avec possibilité d'intervenir si un point de l'ordre du jour nous concerne.

On peut se satisfaire de la bonne entente avec le trésorier de la fédération qui apporte des réponses claires à nos questions sur les questions budgétaires.

Par ailleurs, l'UFR a été sollicitée pour contribuer à établir un cahier revendicatif sur la réforme des retraites.

3 — FONCTIONNEMENT

Le Bureau s'est réuni régulièrement depuis 4 ans, près d'une fois par mois. La pandémie a un peu perturbé ce rythme, mais des bureaux se sont tenus en visio depuis juin 2020.

La répartition des tâches, non formellement établie comme prévu dans le règlement intérieur de l'UFR, n'a pas gêné le fonctionnement.

Les problèmes de santé des membres ou de leurs proches n'ont pas épargné le Bureau. C'est ainsi que Jean Gullaude, membre du conseil, a été élu en remplacement de Marie-Claude Carlier.



[...] Les conseils se sont déroulés au rythme de deux par an. Le dernier en présentiel s'est tenu à Bolivar les 10 et 11 mars 2020, tout juste avant le confinement. La pandémie a entraîné le report de l'AG, et le Conseil tenu à sa place a dû se réunir en visio.

La participation des membres du conseil représentant les territoires, même inégale, a permis d'avoir une vision assez juste de la situation de nos SSR et de la vie syndicale locale.

L'AG de mi-mandat des 17 et 18 octobre 2018 a réuni 43 militants, dont 22 délégués des SSR. 21 académies sur 26 étaient présentes. L'AG a validé la nomination de 3 suppléants au Conseil.

Relations avec les SSR

L'objectif de faire le « tour des académies » durant le mandat n'a pu être tenu suite aux problèmes de santé, puis au confinement. Seules des visites ont pu se faire à Aix-Marseille, Amiens, Caen, Dijon, Grenoble, Toulouse. Des contacts téléphoniques ont été pris avec des SSR issues d'académies non représentées, mais les rencontres physiques sont toujours difficiles à mettre en pratique, parfois faute de correspondant sur place.

Des SSR ont cependant pu émerger tout au long du mandat. Leur apparition est souvent liée à la présence d'un ou deux militants, et leur existence est encore fragile. En l'absence de militants, même avec un potentiel élevé d'adhérents, d'autres SSR ont du mal à fonctionner. La fidélisation des adhérents salariés au moment de leur départ à la retraite par transfert aux UTR et intégration dans les SSR, n'est pas encore acquise ; la rétention de salariés par les syndicats disparaît lentement.

Les membres de l'ancienne SSR nationale Recherche-EPST ont rejoint les UTR et SSR de leur territoire, respectant ainsi les statuts de l'UCR. La négociation avec la Fédération a abouti à un avenant, intégré au RI, leur permettant de se réunir nationalement une fois par an, mais cela n'a pas encore été mis en œuvre.

Les effectifs de l'UFR sont en progrès. Nos adhérents viennent d'une fédération très petite au sein de la confédération et pourtant nous avons obtenu un second siège (lié au nombre d'adhérents) au

conseil de l'UCR.

Nous fidélisons mieux que les autres, c'est une des raisons d'exister de notre UFR, les adhérents Sgen restent plus aisément syndiqués quand ils sont retraités.

Cependant, la réalisation d'un guide SSR, pourtant présentée comme prioritaire, n'a pu être menée à bien.

4 – INFORMATION ET COMMUNICATION

L'information de l'UFR à tous les adhérents par le biais du supplément Retraités quatre fois par an, n'a pas connu de changement important durant ce mandat. Le nombre de numéros par an passe de quatre à trois en 2020, suite aux évolutions que connaît *Profession Éducation* et au développement de la communication numérique.

Les rubriques de notre supplément, que vous retrouvez d'un numéro à l'autre, sont restées les mêmes. Nous avons fait appel aux contributions des conseillers, mais aussi de SSR non représentées au conseil de l'UFR.

Par ailleurs, l'UFR a apporté de plus en plus régulièrement une petite contribution dans le *Profession Éducation* envoyé à tous les adhérents : informations sur les retraites le plus souvent, sur l'UFR, et parfois participation à un dossier.

Notre présence sur le site fédéral dans la rubrique Métiers, retraités, est pour l'essentiel limitée à la mise en ligne du supplément Retraités.

L'information en direction des militants s'est encore limitée durant ce mandat à la liste de diffusion des conseillers de l'UFR titulaires et suppléants. Nous n'avons pas avancé sur l'information aux responsables de SSR et/ou coordinateurs académiques sous forme d'infolettre par exemple, mais ils sont le plus souvent

destinataires des IREX (info retraités express) de l'UCR par l'intermédiaire de leur UTR.

5 — FORMATIONS

Trois formations nationales ont été organisées par l'UFR avec le concours des animateurs de l'UCR. La formation « structurer une équipe » a fortement contribué au bon fonctionnement du conseil. Elle a permis aux membres du conseil UFR de mieux se connaître et a contribué à clarifier les rôles des différentes structures.

Les formations « Gasel » et « référents retraites » étaient plus techniques. Elles ont néanmoins suscité de nombreuses candidatures. Difficile de mesurer les retombées de ces formations ! Néanmoins un réseau de référents retraites semble se dessiner, et si l'utilisation de Gasel reste limitée aux militants spécialisés, elle devrait progresser avec la nouvelle gestion des abonnements.

Des membres du bureau ont participé à l'animation de deux journées sur les retraites en 2019 et en 2020 à la demande du Sgen-CFDT Aix-Marseille.

Par ailleurs, nos militants ont pu aussi s'inscrire via leurs UTR dans les formations régionales et/ou nationales, notamment sur le pouvoir d'achat, les systèmes de retraite, etc. Ils ont également pu participer à des formations « structuration d'équipe » au niveau de leur UTR.



PREMIER RAPPORT D'ORIENTATION DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ-E-S

Lors de l'AG constitutive de l'UFR d'octobre 2016, il n'a pas été présenté de rapport d'orientation. Un plan de travail avait seulement été étudié lors de la première réunion du conseil. Le texte qui suit est donc le premier à être présenté en AG pour valider l'orientation de l'UFR.

FONCTIONNEMENT : RAPPORTS UFR/SSR

Les plus de 4 ans écoulés ont montré une grande diversité tant dans la structuration que dans le fonctionnement des SSR. Le rôle de l'UFR sera de tenter d'harmoniser les choses. Dans cette optique, il sera donc nécessaire de :

- Finaliser un guide utilisable pour faire fonctionner une SSR et le mettre rapidement à disposition de toutes les SSR et des militants désireux de faire fonctionner de nouvelles SSR.
- Reprendre les visites et les contacts ; repérer les futurs responsables potentiels.
- Se pencher sur les SSR qui « ne fonctionnent pas » — en particulier, celles qui ont un gros potentiel.
- Mutualiser les bonnes pratiques des SSR, en particulier sur le développement, et réfléchir à la mise en place d'un site militant.
- Avoir un correspondant pour chaque SSR, ou groupement, d'ici la fin du mandat.
- Suivre et aider à la mise en place des conventions.

ACTION REVENDICATIVE ET RÉFLEXION

L'UFR devra développer sa réflexion pour alimenter le débat au niveau de l'UCR en étant porteuse d'analyses et force de propositions. De la même manière, elle pourra être un appui pour la fédération des Sgen dans toutes les questions de retraite intéressant les salariés. Pour cela, il faudra :

- Développer le réseau de référents retraite et alimenter Sgen+ et le site fédéral.
- Contribuer à l'information des retraités, actuels

et futurs, de la Fonction publique et des polypensionnés.

- Être attentifs aux projets de réforme des retraites à venir.
- Poursuivre la réflexion entamée sur les complémentaires santé proposées aux retraités.
- Suivre les évolutions de la Protection sociale avec la 5^e branche ou le 5^e risque.
- Suivre les points d'actualité cruciaux nous concernant (comme la pandémie par exemple).

DÉVELOPPEMENT

Le développement de notre UFR ne peut venir que du transfert le plus régulier des adhérents de la fédération partant en retraite. C'est d'ailleurs le but de l'UFR et de ses SSR de favoriser ce transfert, en lien avec le Sgen et les UTR. Il faudra donc :

- Réfléchir à la création d'un groupe qui ferait le point sur la clarification des règles de fonctionnement du transfert automatique (mutualiser les bonnes pratiques SSR-UTR), en lien avec la réflexion que doit mener l'UCR sur ce sujet.
- Encourager les SSR à se saisir de ce sujet en lien avec le syndicat académique et les UTR du champ de ce syndicat ; prévoir systématiquement des mails vers les proches de la retraite.
- Encourager les formations communes avec les Sgen ; utiliser la presse locale syndicale.
- Favoriser les formations : «Bientôt en retraite» et « Accompanyer les nouveaux retraités ».

FORMATIONS

La participation de l'UFR au groupe formation de l'UCR sera à poursuivre. Les formations à prévoir concernent :

- La communication ; il faudra définir les besoins de formation du Conseil.
- Les nouveaux adhérents (au niveau SSR-UTR).
- La structuration d'équipe.
- Gasel, qui devra être un outil au service du développement avec les accès adéquats (voir avec les militants responsables de la fédération Sgen-CFDT et de l'UCR).

INFORMATION ET COMMUNICATION

Pour toucher les adhérents et les SSR les plus éloignés, il faudra :

- Poursuivre la publication des suppléments retraités *Profession Éducation*, en incitant les SSR à envoyer témoignages et articles.
- Lier communication « papier » (journaux, tracts, flyers) et « numérique » (site, blog, infolettre).
- Réfléchir à un ou plusieurs outils de communication interne entre les conseillers et le bureau.
- Faire évoluer la liste de diffusion.
- Réfléchir à un outil de communication et de mutualisation, en particulier pour les SSR qui ne fonctionnent pas.
- Poser le débat idéologique et le débat technique de la présence de l'UFR Sgen sur les réseaux sociaux : création d'une page Facebook, d'un compte Twitter, animation et alimentation, partage et formation des militants.
- Alimenter le site régulièrement, faire le lien avec les réseaux sociaux.

Du nouveau sur l'espace adhérent

Mais, l'espace adhérent, c'est quoi d'abord ? Pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, l'espace adhérent est à activer à partir du site cfdt.fr (ou cfdt-retraités.fr). Cela se fait avec votre NPA (numéro personnel d'adhérent) qui se trouve sur votre carte d'adhérent. Un lien vous sera alors adressé pour l'activation par e-mail.

Vous avez alors accès, sur cet espace, à :

- Des informations sur votre cotisation (vous pouvez obtenir l'attestation fiscale ainsi que l'échéancier, modifier vos coordonnées bancaires...).
- Des réponses à des questions.
- Des actualités de la confédération, de la CFDT-Retraité, de votre union régionale.

La nouveauté : dès maintenant, vous pouvez lire, chaque semaine, *Syndicalisme Hebdo* qui passe de la version papier à la version numérique. L'abonnement est gratuit pour tout adhérent et vous recevez un numéro chaque mardi après-midi.

LA VIE SYNDICALE CONTINUE!

Cette curieuse période où tout fut soumis aux aléas de la pandémie n'a néanmoins pas empêché l'action de nos sections.

D'OCTOBRE À JANVIER,
AVEC LES RETRAITÉ·E·S

SGEN-CFDT NORD-PAS-DE-CALAIS ¹

Nos camarades militants du Sgen Nord-Pas-de-Calais ont souhaité que les retraités procèdent à des appels des adhérents du second degré et en ciblant les secteurs de Lille et Calais. Plus d'une centaine d'adhérents actifs ont été appelés avec des résultats positifs en matière de coordonnées à rectifier, recrutement de correspondants d'établissement (affichage en particulier), problèmes de rentrée, participation à des formations à distance, difficultés professionnelles... Par ailleurs, réunions à distance, information des retraités de nos sections, ont rythmé (ou scandé) l'activité des sections de retraités!

Entre un groupe de travail en présentiel début septembre et, reconfinement oblige, une réunion en visio fin novembre, nous nous sommes penchés sur un report au printemps 2021 de notre assemblée générale et la confirmation du thème du logement inclusif pour le débat ; avons échangé sur le congrès de l'union des retraités de la Métropole Lilloise ; avons fait le point sur les adhésions des retraités (237 adhérents, une vingtaine n'ayant pas encore réadhéré mi-novembre) ; avons réfléchi à nos relations avec le Sgen-CFDT 59/62 (participation au conseil syndical, aide à apporter) ; avons décidé du report de l'AG de l'union fédérale des retraités prévue en octobre dernier et renvoyé à mars 2021. Et, au moment où ces lignes sont écrites, nous avons prévu une visio début février afin de débattre des textes de l'assemblée générale de l'UFR, désigner délégués et candidats au conseil de l'UFR et préparer notre AG.

Jacques DEVODERRE



UNE PETITE UTR EN ZONE ROUGE COVID

À Nice, la situation en cette fin de janvier n'est pas très encourageante pour les semaines à venir, avec un taux d'incidence en tête du « palmarès » français depuis quelques jours ! Mais ce n'est pas cela qui doit nous décourager. Aussi, le conseil de l'UTR programmé le 20 janvier s'est tenu en mode... hybride. Après plusieurs mois de contacts uniquement en visio, l'union départementale CFDT 06 étant suffisamment équipée, nous avons pu nous retrouver à six (sur une quinzaine de participants) dans ses locaux, ce qui était déjà plus convivial que chacun de son côté et donnait l'impression de re-vivre (presque)

normalement. Syndicalisation, trésorerie, budget, congrès de l'UTR en juin, les sujets ne manquaient pas. Faute de restaurant ouvert, nous avons ensuite partagé sur place un sandwich ou un plat acheté dans un commerce voisin.

Il faut noter que les permanences n'ont jamais cessé. Une fois par semaine, avec à chaque fois des visites de salariés ou retraités. Ainsi, malgré les difficultés et les craintes, le lien avec l'extérieur n'a jamais été coupé.

Bernard MASSABIEAUX

¹ Plus d'informations : <https://cutt.ly/vkbs9rS>

Sections et militant-e-s ont beaucoup appris sur les usages et les limites du numérique pendant une année... imprévue.

LES LIMITES DU TOUT NUMÉRIQUE

Comme partout, la situation sanitaire s'est imposée à l'UTR 25. Comment faire vivre une organisation syndicale sans pouvoir se réunir ? Heureusement, il y a Internet. Nous avons découvert et expérimenté les visio-conférences. Nous avons encore plus échangé qu'auparavant par courriels. Tout semblait donc fonctionner dans le meilleur des mondes possibles puisque tous les membres du conseil syndical de notre UTR ont un accès Internet. Le syndicalisme retraités démontrait sa capacité à utiliser les nouvelles technologies.

Mais – car il y a un mais ! – si tous les membres du conseil sont connectés, ils n'ont pas tous les mêmes compétences pour utiliser ces nouveaux outils. Donc inégalité de participation à la vie du syndicat. Ne serions-nous pas en train de créer une nouvelle catégorie de militants ? Les militants connectés capables d'utiliser les outils technologiques modernes. Et que devient l'adhérent non-connecté ?

La fracture numérique existe, y compris dans notre organisation syndicale. Nous travaillons aussi à la formation de nos militants pour qu'ils soient capables d'utiliser les moyens dont nous disposons. Les pistes existent : échanges de savoirs, formations locales à la demande. Il reste qu'il est impossible de remplacer les réunions en présentiel avec des militants. Dans les visios, nous perdons les temps informels : les échanges impromptus avant et après la réunion, les apartés avec le voisin...

Pour nos adhérents, nous maintenons la parution d'un journal papier quatre fois par an. Mais surtout, nos sections (ULR et SSR) envoient les principales informations par courrier postal. Cela représente un coût financier et, surtout, un coût en temps militant. Cela nous oblige à réfléchir aux informations que nous envoyons par courriels pour qu'elles soient lues.

Jean GULLAUD

LA FORCE DES RÉSEAUX MILITANT-E-S POUR ASSURER LE SERVICE AUX ADHÉRENT-E-S ET GARDER LE LIEN

Quand vous lirez ces lignes, cela fera presque un an que la vie « normale » des syndicats et des sections a été

stoppée net après l'annonce du premier confinement décidé courant mars 2020. Les adhérents, et aussi des non-adhérents, ayant des questions complexes sur la préparation de leur retraite, ont trouvé les moyens de nous contacter soit par l'intermédiaire de leur syndicat Sgen ou d'une UTR, soit en appelant Réponse à la carte, soit en posant leur question sur le forum du guide des pensions de la CFDT Retraités. L'adresse retraites@sgen.cfdt.fr est devenue le point contact pour nombre de syndicats. Lorsque le courriel ne suffit pas à éclaircir la situation, le contact téléphonique direct avec le militant ou l'adhérent prend le relais.

Les relations nouées à distance avec des adhérents réservent des surprises qui remontent le moral lorsque l'on aurait tendance à se laisser gagner, malgré soi, par la morosité ambiante, par la limitation des relations sociales directes qui atteint au cœur ce qui nous a animés tout au long d'une vie militante... de près d'un demi-siècle en ce qui me concerne !

Merci à Emmanuelle pour son message « Vive la retraite ! » annonçant qu'elle avait enfin obtenu sa retraite anticipée de fonctionnaire handicapée, et qu'elle allait continuer à adhérer en tant que retraitée. Même en plein confinement, et sans jamais baisser les bras, le syndicat aide à faire valoir ses droits, et à donner envie de poursuivre son adhésion à la CFDT !

Nous ne savons pas encore si la prochaine session de formation Référents retraite, prévue en janvier et repoussée à la première quinzaine d'avril pourra se tenir, car il nous semble important qu'elle se fasse en présentiel. En attendant, répondre aux questions que nous envoient des militants... assure une petite formation à distance, qui leur permet de répondre directement aux adhérents.

Odile NAVE



L'ACCUEIL FAMILIAL : UN DISPOSITIF À RÉFORMER ET À FAIRE CONNAÎTRE

Dans le cadre de la préparation de la loi « Grand âge et autonomie », un rapport de deux députées (Josiane Corneloup et Mireille Robert) lance des propositions pour promouvoir l'accueil familial.

Dispositif instauré en 1989, codifié dans le Code de l'action sociale et des familles (art. L441-1 et suivants), l'accueil familial est un mode de prise en charge des personnes âgées et/ou de personnes handicapées rencontrant des difficultés passagères ou permanentes. Il représente une alternative au maintien à domicile ou à la prise en charge en établissement, voire une passerelle avec l'une de ces deux options. Il permet à la personne accueillie de rester au sein de la société et d'y mener une part active.

La France compte 2,5 millions de seniors en perte d'autonomie et 1,2 million de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés. 7 000 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et maisons de retraite abritent 800 000 personnes âgées. Mais seules 10 000 personnes âgées ou handicapées sont hébergées dans des familles. 18 000 places sont proposées, avec un maillage territorial très inégal. La marge de progression pour cet accueil est énorme, à condition toutefois de promouvoir ce dispositif et de sécuriser le statut des accueillants familiaux.

L'accueillant familial (personne ou couple) reçoit à son domicile, à titre onéreux, des personnes âgées ou handicapées adultes non lourdement dépendantes, n'appartenant pas à sa famille jusqu'au quatrième degré inclus. L'agrément nécessaire, renouvelable tous les cinq ans par le président du conseil départemental, fixe le nombre de personnes pouvant être accueillies, jusqu'à trois personnes simultanément — quatre s'il y a un couple. Les modalités sont précisées (à temps complet ou partiel; accueil de jour ou accueil de nuit; permanent, temporaire ou séquentiel), de même que les caractéristiques du handicap et de la perte d'autonomie des personnes susceptibles d'être accueillies. L'accueillant s'engage à suivre une formation. La liste des accueillants familiaux agréés est à demander aux services du département.

La personne accueillie ou son représentant légal signe avec l'accueillant familial, rémunéré, un contrat d'accueil de gré à gré en fixant les conditions matérielles, humaines et financières, et une charte des droits et

libertés de la personne accueillie y est annexée. Les services du département organisent le contrôle de l'accueillant et le suivi de la personne accueillie. Celle-ci peut bénéficier de l'allocation personnalisée (APA) et de l'aide sociale à l'hébergement (ASH), et l'accueillant familial d'un crédit d'impôt pour des travaux d'équipement.

Mais en février 2013 déjà, Michèle Delaunay et Marie-Ange Carlotti en faisaient le constat, confirmé en décembre 2020 par Josiane Corneloup et Mireille Robert : ce dispositif d'accueil familial est trop peu connu et insuffisamment développé dans les territoires, alors que les établissements spécialisés ont atteint les limites de leurs capacités d'accueil et de coût, et que les Français vivront de plus en plus vieux.

Traçant un bilan du dispositif¹, les deux députées font vingt propositions pour promouvoir l'accueil familial, notamment pour sécuriser les accueillants du point de vue du salaire, du chômage, de la retraite, pour harmoniser le dispositif au niveau national, améliorer le problème du remplacement, faire connaître ce dispositif, notamment auprès de... Pôle Emploi!

Bernard MASSABIEAUX

Pour aller plus loin :

Sur service-public : <https://lc.cx/DPU62ijMa>

Sur personnes-agees.gouv : <https://lc.cx/yenpQuXZt>



¹ <https://lc.cx/7iXrMKt5>